

# LA FEUILLE D'ORME

Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°24 été 2014

## L'éditorial du maire

Je commencerai cet édito en remerciant tous les ulmois et ulmoises qui m'ont renouvelé leur confiance pour ce nouveau mandat municipal. L'équipe agrandie qui m'entoure désormais vous est présentée en dernière page de ce bulletin. Le taux de participation de 77 % a été important, contrairement aux 50 % atteint pour les élections européennes. Ayant constaté une forte mobilisation des nouveaux habitants, je tiens à les remercier tout particulièrement pour l'intérêt qu'ils ont ainsi porté à l'avenir de notre commune.

Ce printemps, certains pièges à frelons asiatiques ont prouvé leur grande efficacité. Ceux de la famille CHAMPION Alain ont permis d'anéantir 16 fondatrices, donc 16 futurs essaims. Remercions la pour son implication dans la lutte contre cet insecte prédateur. Si maintenant vous découvrez un nid, n'hésitez pas à me contacter afin qu'il soit détruit.

J'ai dû intervenir dernièrement chez une habitante des ULMES pour capturer une couleuvre verte et jaune d'environ 1,50m avec des outils de fortune, ce qui n'est pas dénué de désagréments. Aussi, la commune a acquis une pince et un crochet destinés à une éventuelle prochaine capture. Là aussi, n'hésitez pas à prévenir si un serpent devait pénétrer dans votre domicile.

Je rappelle qu'en France ce type de couleuvre, *Hierophis viridiflavus*, (Sinton en Anjou) est protégé par l'arrêté du 19 novembre 2007 : « Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel ». Les sites de reproduction sont aussi protégés. Sont interdits la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non.

Comme certains ont pu le découvrir dans le journal ou dans le compte-rendu affiché à la Mairie, le Conseil Municipal du 16 mai dernier a décidé à l'unanimité, après en avoir délibéré, de faire l'acquisition d'un bien immobilier sis au Chemin Vert (référence cadastrale YB n°45 & n°6) pour la somme de 40 000€ TTC.

Avec la nouvelle équipe, dès notre réunion publique de présentation du 14 mars nous envisagions pour nos futurs projets, la possibilité de construire un nouveau bâtiment technique afin de remplacer le petit local devenu obsolète de « La Bonne », lequel ne possède ni eau ni électricité. C'est alors qu'une opportunité s'est offerte à nous avec la mise en vente au prix initial de 50 000€ du bâtiment nommé « Pépinières de Monfort », situé non loin du rond-point du Moulin Cassé. Ce local de 305 m<sup>2</sup>, qui avait été acheté 60 000€ en 2007 par l'actuel propriétaire, a été construit en 1977 sur un terrain de 3200 m<sup>2</sup> et correspond parfaitement à nos besoins. Après négociation, la contre-proposition a été acceptée par le Conseil Municipal.

Bon été à tous.

Didier GUILLAUME

PS: pour ceux reliés à l'assainissement collectif, ci-joint la copie d'un article très enrichissant sur les lingettes biodégradables.



## Au sujet des associations communales

### ✓ FAMILLES RURALES

-L'accueil de loisirs organisé par l'Association FAMILLES RURALES des ULMES et Environs sera ouvert du 7 juillet au 1 août 2014.

Pour tous renseignements:

Isabelle GUIBERTEAU: 02 41 67 05 76 - Marie-Claude PILLIER: 02 41 67 06 81

## Le point sur l'Etat Civil ce printemps

- + Deux ulmois sont arrivés  
Isonn GUERIN COHEN, né le 15 avril  
Sacha ROBINEAU, né le 23 mai
- + Un mariage a été célébré  
Entre Mme Virginie BILLY et M. Cédric POUPARD le 03 mai
- + Une ulmoise nous a quitté  
Madame Marianne GENEVAISE, décédée le 11 juin à l'âge de 87 ans.

## Les réalisations effectuées ce printemps

- ❖ Entretien de la station d'épuration et des pompes de relevage.
- ❖ Création d'un fossé bétonné rue des Ormes.
- ❖ Mise en place de 4 tables de pique-nique sur le terrain d'animation de la Maligny et à côté de l'étang.

## Dates à retenir

- Fête des écoles communales le samedi 28 juin à l'école de ROU-MARSON.
- Le Comité des Fêtes des Ulmes vous propose une sortie à Saint André de Cubzac pour un déjeuner-spectacle au cabaret "L'ANGE BLEU" le samedi 29 novembre 2014.

8h00 départ des Ulmes

12H00 arrivée au cabaret

Déjeuner dansant avec orchestre et spectacle revue

Menu: punch maison, garbure, mi-cuit de foie gras au Lillet,  
pièce de bœuf rôtie et ses légumes, salade, fromage,  
douceur de l'Ange Bleu, Bordeaux rouge à discrétion, café

17H30 fin du spectacle et retour

21H30 arrivée aux Ulmes

Prix de la sortie tout compris: 74€ par personne

Réservation auprès de:

Jean-Pierre PORTIER: 02 41 67 06 23 - Jean-Jacques POUPIN: 02 41 67 03 84



## La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
<b>Lundi</b>	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (Adjoint) de 16H à 18H
<b>Mardi</b>	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
<b>Mercredi</b>	14H - 16H	Didier GUILLAUME (Maire) de 15H à 16H
<b>Jeudi</b>	FERME	
<b>Vendredi</b>	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (Adjoint) de 9H30 à 12H30
<b>Samedi</b>	FERME	

Téléphone du secrétariat: 02 41 67 00 40 – Fax: 02.41.67.85.53

Mail: [mairie.lesulmes49@wanadoo.fr](mailto:mairie.lesulmes49@wanadoo.fr) - Site internet: [www.lesulmes.mairie49.fr](http://www.lesulmes.mairie49.fr)



## Le nouveau "Concept Car" Anjoubus Transport à la demande (TAD)

Le service de transport à la demande simplifie vos déplacements pour vous rendre:

- vers les communes de Doué-La-Fontaine et Gennes,
- vers une ligne du réseau Anjoubus ou TER,
- vers la gare SNCF des Rosiers-sur-Loire ou de Saint-Mathurin-sur-Loire.

Ce service fonctionne du lundi au vendredi entre 7h (1<sup>ère</sup> prise en charge) et 19h (dernière dépose).

Pour cela, **il suffit d'appeler le 02 41 814 814**, et de réserver votre trajet (aller et/ou retour) au minimum la veille pour le lendemain. Le véhicule Anjoubus passe vous chercher à l'arrêt « Anjoubus à la demande » le plus proche de chez vous. Pour les personnes à mobilité réduite, le TAD effectue une prise en charge à domicile. Chaque commune du bassin dispose d'un ou plusieurs arrêts.

Les communes concernées par le transport à la demande sont :

*Coutures, Le Thoureil, St Georges des 7 Voies, Grezillé, Gennes, Chênehutte-Trèves-Cunault, Louerre, Noyant-La-Plaine, Ambillou-Château, Denezé-sous-Doué, Meigné, Les Ulmes, Forges, Louresse-Rochemenier, St Georges sur Layon, Montfort, Concourson sur Layon, Les Verchers sur Layon, Doué-la-Fontaine, Chemellier, Brigné.*

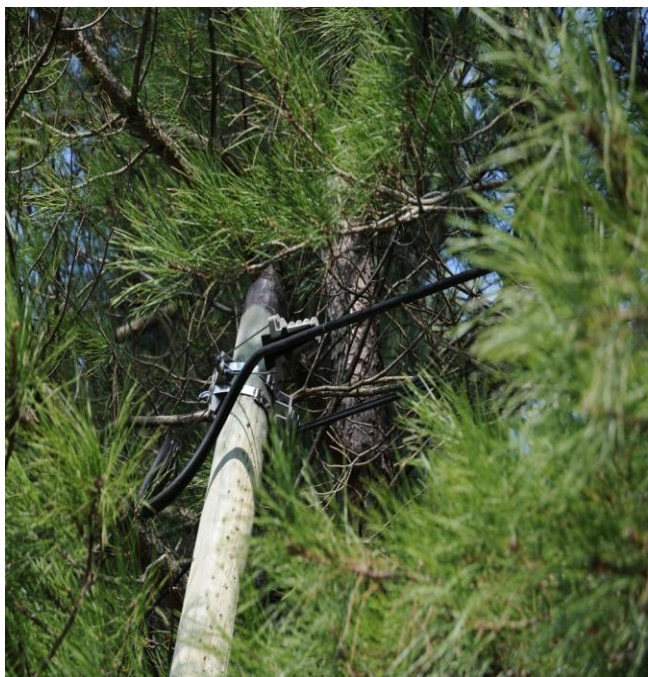
### L'arrêt de bus des Ulmes se situe au rond point du Moulin Cassé

Depuis l'une de ces communes, vous pouvez utiliser Anjoubus à la demande pour seulement **2,5€ le trajet à l'unité** (tarifs encore plus avantageux avec le carnet de 10 tickets ou les abonnements).

Renseignements et réservations : Anjoubus services, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h, au 02 41 814 814. Plus d'informations sur [www.anjoubus.fr](http://www.anjoubus.fr)



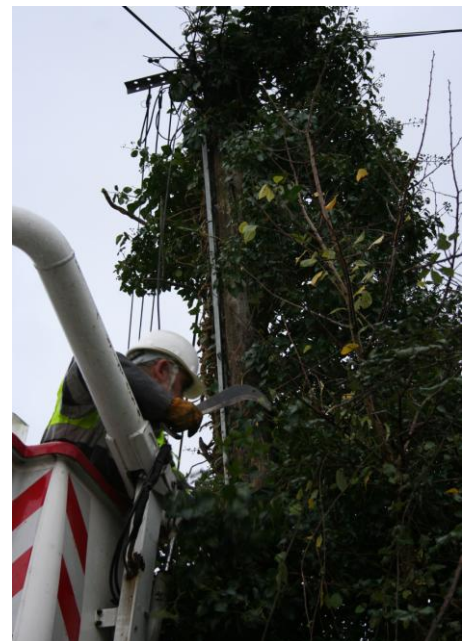
## Coupez vos branches pour garder le fil



**Le réseau téléphonique véhicule des communications. Le préserver, c'est maintenir le lien entre les personnes.**

Le frottement et la chute des branches détériorent les câbles et peuvent provoquer des coupures aux **conséquences graves en cas d'urgence.**

Un élagage régulier permet d'éviter ces désagréments.



Lors de l'élagage, si vous craignez d'endommager les câbles vous pouvez demander leur dépose préalable auprès du :

**Guichet d'Accueil Technique**

par courrier : 72 bd de Creach Gwen

CS 43043

29334 Quimper cedex

ou par mail : [gat.oe@orange.com](mailto:gat.oe@orange.com)

### Le savez-vous ?

**Si le propriétaire ne fait rien**, il engage sa responsabilité civile et il est passible d'une amende de 1500€ par câble endommagé (article 1382 et suivants du Code Civil et article L65 du Code des Postes et Communications Electroniques).





## Votre Conseil Municipal

Françoise  
BERNET  
Conseillère

Caroline  
ROBINEAU  
Conseillère

Jean-Yves  
PILLIER  
Adjoint

Didier  
GUILLAUME  
Maire

Monique  
AUDEBRAND  
Conseillère

Emmanuelle  
HALIN  
Conseillère

Gabriel  
HUBERT  
Conseiller

Sandra  
BOURSIN  
Conseillère



Catherine  
CLEMOT  
Adjointe

Sarah  
NIVELLE  
Conseillère

Alain  
DAVASE  
Adjoint

Damien  
CUREAU  
Conseiller

Jean-Marc  
QUINCHARD  
Conseiller

Vincent  
IMHOFF  
Conseiller

Pascal  
CHAMPION  
Conseiller